

2023

COMPTES ANNUELS

→ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



SOMMAIRE

1. ÉTATS FINANCIERS		3
1.1 Bilan au 31 décembre 2023		3
1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2023		5
1.3 Hors bilan		6
2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX		7
2.1 Faits marquants		7
2.2 Principes comptables		8
2.3 Notes sur le bilan		9
2.4 Notes sur le compte de résultat		12
2.5 Autres informations		13
2.6 Événements postérieurs à la clôture		13
3. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS		14

1. ÉTATS FINANCIERS

1.1 Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Montant brut 2023	Amortissements et dépréciations	Montant net 2023	Montant net 2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	20	-	20	20
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20	-	20	20
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	4 233 630	9 604	4 224 026	4 151 124
Autres titres immobilisés	190 612	1 072	189 540	9 745
Autres immobilisations financières	133	-	133	136
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 424 376	10 677	4 413 699	4 161 005
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 424 396	10 677	4 413 719	4 161 026
CRÉANCES				
Autres créances	48 865	-	48 865	46 653
TOTAL CRÉANCES	48 865	-	48 865	46 653
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Autres titres	178 588	-	178 588	105 235
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	178 588	-	178 588	105 235
DISPONIBILITÉS	314	-	314	435
TOTAL ACTIF CIRCULANT	227 768	-	227 768	152 324
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	2 896	-	2 896	3 244
PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	1 376	-	1 376	1 541
TOTAL ACTIF	4 656 435	10 677	4 645 759	4 318 135

PASSIF

(en milliers d'euros)

	2023	2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé 1 241 035 K€)	1 241 035	1 241 035
Prime de fusion	32 018	148 858
Prime d'apport	1 005 491	1 005 491
Réserves légales	124 103	124 103
Réserves diverses	1 770	1 770
Report à nouveau	-	584 977
Résultat de l'exercice	1 425 428	411 911
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 829 845	3 518 146
DETTES		
Autres emprunts obligataires	759 629	759 655
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	647	3 975
Dettes fiscales et sociales	54 764	36 224
Autres dettes diverses	873	135
TOTAL DETTES	815 913	799 989
TOTAL PASSIF	4 645 759	4 318 135

1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2023

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	2023	2022
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 939	8 538
Impôts, taxes et versements assimilés	1	1
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	349	349
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 288	8 887
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 454	13 956
Intérêts et charges assimilées	14 556	14 040
Différences négatives de change	823	753
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	16 833	28 748
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 021	4
Sur opérations en capital	282 285	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	284 306	4
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 706	- 4 126
TOTAL CHARGES	305 133	33 513
BÉNÉFICE	1 425 428	411 911
TOTAL GÉNÉRAL	1 730 560	445 424

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	-	-
Autres produits	4	4
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	4	4
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 382 522	444 159
Intérêts sur dettes subordonnées	267	280
Autres produits et intérêts assimilés	1	-
Gains de change	689	720
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	4 402	7
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 560	213
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 394 440	445 379
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	50	41
Sur opérations en capital	336 066	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	336 116	41
TOTAL DES PRODUITS	1 730 560	445 424
TOTAL GÉNÉRAL	1 730 560	445 424

1.3 Hors bilan*(en milliers d'euros)*

	2023	2022
1. Engagements reçus	2 000	2 000
Facilités de caisse à court terme accordées	2 000	2 000
2. Engagements donnés	108	506
Autres engagements donnés	108	506

2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

2.1 Faits marquants

Distribution d'un dividende exceptionnel

À la suite de l'assemblée générale du GACM réunie le 18 décembre 2023, GACM SA a procédé à la distribution

d'un dividende exceptionnel d'un montant de 620 millions d'euros.

Cession du GACM España

Pour accompagner la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le GACM a cédé le 12 juillet 2023 l'intégralité du capital de GACM España à Axa Seguros Generales, S.A. de Seguros y Reaseguros. Le prix de vente s'est élevé à 311,7 millions d'euros, auquel s'ajoute un complément de

prix conditionné à la poursuite du partenariat entre GACM España et Targobank. Une plus-value de 43,2 millions d'euros est constatée dans les comptes sociaux du GACM SA à fin décembre 2023 (hors complément de prix).

Réduction de capital de Foncière Masséna

GACM SA, dont l'activité principale consiste à acquérir et gérer des participations essentiellement dans des sociétés d'assurance, n'a pas vocation à investir dans des sociétés immobilières et s'est donc désengagée du capital de Foncière Masséna. Cela s'est traduit par une réduction du capital social de Foncière Masséna, votée début avril par l'assemblée générale, d'un montant de 2,1 millions d'euros,

à travers l'annulation des actions de GACM SA et le versement en numéraire de 24,3 millions d'euros à cette dernière. En conséquence, le capital social de Foncière Masséna est ramené de 91,4 millions d'euros à 89,3 millions d'euros. L'opération se solde par une plus-value de 10,6 millions d'euros dans les comptes sociaux de GACM SA.

Développement de l'activité en Allemagne

Conformément à la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'implémentation de l'activité d'assurance du GACM en Allemagne a franchi de nouvelles étapes en 2023.

La société ACM Deutschland AG, dont le siège social est basé à Düsseldorf, a été constituée au cours du premier semestre 2023. Elle est la holding des sociétés d'assurance vie et non vie, ACM Deutschland Life AG et ACM Deutschland Non Life AG. Ces dernières ont été

immatriculées en juillet 2023 et font l'objet de procédures d'agrément auprès de l'autorité prudentielle allemande (BaFin), avec pour objectif de démarrer l'activité d'assurance en 2025. Le capital d'ACM Deutschland AG est détenu à 85 % par GACM SA et à 15 % par Targobank en Allemagne, qui sera le distributeur des produits d'assurance des deux filiales.

Dividende sociétal

Face à l'ampleur de la crise climatique et au creusement des inégalités, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé début 2023 le dividende sociétal et mobilise chaque année 15 % de son résultat pour construire un monde plus durable et plus solidaire. Dans le cadre de ce dividende sociétal, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé le Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire (RES), engageant dès 2023, 363 millions d'euros pour accompagner quatre premiers projets structurants à fort impact environnemental. GACM SA contribue à hauteur de 181 millions d'euros à ce fonds qui a

pour missions d'accompagner le changement des modèles de production, soutenir les puits de carbone, améliorer les infrastructures et répondre à des défaillances de marché pour faire prévaloir une vision de long terme.

En complément de sa participation au Fonds RES, GACM SA a versé en 2023 une contribution de 2 millions d'euros à la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui apporte un soutien majeur aux grandes causes locales, régionales et nationales.

2.2 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés et présentés conformément au Règlement ANC n°2014-03, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables et en présumant de la continuité de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

L'annexe recense les informations considérées comme significatives pour une juste appréciation des résultats, du patrimoine et de la situation financière de la Société, ainsi que des risques qu'elle assume.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

À l'inventaire, les soldes en devises sont convertis en euros, aux cours de change au comptant constatés à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Comptes de bilan

Les titres de participation sont immobilisés à hauteur du prix d'acquisition.

Postérieurement à la date d'acquisition, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour cette estimation : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique.

Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre le prix de revient des titres et leur valeur d'utilité.

Ces dépréciations sont le résultat de révisions prudentes des perspectives de résultats futurs de ces filiales.

Les placements financiers, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités sont évalués à leur coût historique et font l'objet d'une dépréciation en présence d'un indice de perte de valeur.

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur brute et font l'objet d'une dépréciation en présence d'un risque d'irrecouvrabilité.

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commissions, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette.

En cas de risques de sorties d'avantages économiques sans contrepartie, des provisions pour risques et charges sont constituées.

Compte de résultat

Les charges d'exploitation sont principalement composées des frais externes.

Les produits et charges financiers enregistrent notamment les dividendes perçus des participations et les effets de change ainsi que le résultat réalisé sur les valeurs mobilières de placement.

Les produits et charges exceptionnels sont principalement composés des résultats réalisés à l'occasion de la cession d'actifs.

2.3 Notes sur le bilan

2.3.1 État des immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	Valeur brute 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31/12/2023
ACM IARD SA	646 232	-	-	646 232
ACM VIE SA	2 549 083	-	-	2 549 083
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	38 073	-	-	38 073
ACM BELGIUM LIFE SA (Belgique)	207 451	-	-	207 451
ACM BELGIUM SA (Belgique)	36 843	-	-	36 843
GACM DEUTSCHLAND (Allemagne)	-	340 000	-	340 000
GACM ESPAÑA (Espagne)	268 510	-	268 510	-
ICM LIFE SA (Luxembourg)	20 355	-	-	20 355
ACM COURTAGE SAS	762	-	-	762
ACM SERVICES SA	7 000	-	-	7 000
AUTO MOBILITÉ SERVICES SAS	3 000	11 000	-	14 000
EURO TVS SAS	577	-	-	577
EXPERTIZEN SAS	300	-	-	300
FONCIÈRE MASSÉNA SA	13 775	-	13 775	-
NEMO HEALTH SAS	2 500	-	-	2 500
ASTRÉE SA (Tunisie)	9 110	-	-	9 110
DESJARDINS Groupe d'Assurances Générales (Canada)	283 136	-	-	283 136
EURAFRIC INFORMATION (Maroc)	81	-	-	81
Sous-total actions ordinaires	4 086 790	351 000	282 285	4 155 505
DESJARDINS Groupe d'Assurances Générales (Canada)	78 125	-	-	78 125
Sous-total actions privilégiées	78 125	-	-	78 125
Total participations	4 164 915	351 000	282 285	4 233 630
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	9 745	180 867	-	190 612
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	136	-	2	133
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 174 796	531 867	282 287	4 424 376

Au cours de l'exercice, le GACM a souscrit au capital de la société ACM DEUTSCHLAND AG, société holding des futures activités d'assurance en Allemagne, pour un montant de 340 000 milliers d'euros.

Le GACM a par ailleurs participé à une augmentation du capital de la société AUTO MOBILITÉ SERVICES SAS pour un montant de 11 000 milliers d'euros.

Les titres de GACM ESPAÑA ont été cédés en 2023, générant une plus-value de cession de 43 207 milliers d'euros.

Par ailleurs, le GACM s'est retiré du capital de la société FONCIÈRE MASSÉNA SA. Le produit net de cette opération s'élève à 10 574 milliers d'euros.

Enfin, le GACM participe au dispositif de dividende sociétal mise en place au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a, à ce titre, investi en 2023 un montant de 181 000 milliers d'euros dans le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire.

2.3.2 État des provisions

(en milliers d'euros)

	Provisions 01/01/2023	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Provisions 31/12/2023
			utilisée	non utilisée	
Dépréciation titres de participations	13 791	215	-	4 402	9 604
Dépréciation autres titres immobilisés	-	1 072	-	-	1 072
Total des provisions pour dépréciations	13 791	1 288	-	4 402	10 677

La reprise de dépréciations de l'exercice concerne la participation dans la société ACM BELGIUM SA.

2.3.3 Tableau des échéances des créances et dettes

État des créances

(en milliers d'euros)

	Montant brut 31/12/2023	À un an au plus	À plus d'un an
État - Impôt sur les sociétés	48 865	48 865	-
Total	48 865	48 865	-

Au 31 décembre 2023, les créances concernent intégralement des positions issues de l'intégration fiscale.

État des dettes

(en milliers d'euros)

	Montant brut 31/12/2023	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires	759 629	9 629	-	750 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	647	647	-	-
État - Impôt sur les sociétés	54 764	54 764	-	-
Autres dettes diverses	873	873	-	-
Total	815 913	65 913	-	750 000

Le GACM a émis, en date du 21 octobre 2021, une dette sous forme de titres subordonnés remboursables, pour un nominal de 750 000 milliers d'euros et présentant à la clôture des intérêts courus de 9 629 milliers d'euros.

Les détails relatifs à cette dette émise sont présentés dans la note annexe 2.3.5 Dette subordonnée.

2.3.4 Ventilation et variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	2022	Affectation du résultat 2022	Autres mouvements 2023	2023
Capital	1 241 035	-	-	1 241 035
Prime de fusion	148 858	-	- 116 841	32 018
Prime d'apport	1 005 491	-	-	1 005 491
Réserve légale	124 103	-	-	124 103
Autres réserves	1 770	-	-	1 770
Report à nouveau	584 977	- 82 101	- 502 876	-
Résultat de l'exercice	411 911	- 411 911	1 425 428	1 425 428
Total des capitaux propres	3 518 146	- 494 012	805 711	3 829 845
Dividendes		494 012	619 717	

Le capital social est composé au 31 décembre 2023 de 80 066 768 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,50 euros. Aucune action n'est détenue par la Société elle-même, par une de ses filiales ou par une personne agissant en son nom mais pour le compte de ces sociétés.

Le GACM SA a versé un dividende ordinaire de 494 012 milliers d'euros ainsi qu'un dividende exceptionnel de 619 717 milliers d'euros en 2023.

2.3.5 Dette subordonnée

	750m€ Tier 2 04/2042
Nature	Titre subordonné remboursable
Date d'émission	21 Octobre 2021
ISIN	FR0014006144
Cotation	Euronext Growth Paris
Durée	20,5 ans
Devise	Euro
Montant	750 millions d'euros
Nombre de titres	7 500
Nominal	100 000 €
Taux nominal	Fixe jusqu'au 21 Avril 2032 à 1,85% Variable à Euribor 3 mois + 2,65% au-delà
Prix de remboursement	Nominal
Frais d'émission (à l'émission)	3 661 milliers d'euros
Prime de remboursement (à l'émission)	1 740 milliers d'euros
Modalités de remboursement	Remboursement au pair le 21 Avril 2042 Possibilité de remboursement à 10 ans
Possibilité de conversion	Néant

La charge d'intérêt au titre de l'année 2023 est de 13 849 milliers d'euros.

Les frais d'émission restant à amortir au 31 décembre 2023 s'élevaient à 2 896 milliers d'euros.

2.3.6 Les engagements hors bilan

La Société a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 2 000 milliers d'euros au titre de l'autorisation de découvert bancaire.

dans les dettes du GIE ACM dont les membres sont solidairement responsables.

Le poste « engagements donnés » d'un montant de 108 milliers d'euros correspond à la quote-part du GACM

2.4 Notes sur le compte de résultat

Le résultat de l'exercice, soit 1 425 428 milliers d'euros, se décompose ainsi :

	(en milliers d'euros)	
	2023	2022
Produits d'exploitation	4	4
Charges d'exploitation	- 2 288	- 8 887
Produits financiers		
de participation	1 382 522	444 159
intérêts sur dettes subordonnées	267	280
autres produits et intérêts assimilés	1	-
gains de change	689	720
Charges financières		
intérêts et charges assimilés	- 14 556	- 14 040
pertes de change	- 823	- 753
Provisions des titres de participation		
Reprises	4 402	7
Dotations	- 1 454	- 13 956
Cession d'éléments d'actifs		
produits des cessions d'actifs	342 625	213
valeurs comptables des éléments cédés	- 282 285	-
autres produits exceptionnels	50	41
autres charges exceptionnelles	- 2 021	- 4
Impôt sur les sociétés	- 1 706	4 126
Résultat de l'exercice	1 425 428	411 911

Les produits financiers des participations

En 2023, le GACM SA a perçu un dividende de 1 219 120 milliers d'euros de la part de ACM VIE SA (dont un dividende exceptionnel de 849 882 milliers d'euros), contre 400 374 milliers d'euros en 2022. ACM IARD SA a versé au GACM un dividende de 124 422 milliers d'euros (pas de dividende en 2022). DESJARDINS Groupe d'Assurances Générales a versé au GACM un dividende de 23 713 milliers d'euros (contre 42 409 milliers d'euros en 2022).

Charges financières

Les charges financières concernent principalement les charges d'intérêt de la dette subordonnée émise en octobre 2021 (13 849 milliers d'euros en 2023), ainsi que des intérêts sur comptes courants d'associés et des pertes de change.

Provisions des titres de participation

La reprise de dépréciations de titres de participation concerne la société ACM BELGIUM SA (précédemment PARTNERS ASSURANCES SA) à hauteur de 4 402 milliers d'euros.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre notamment le résultat de cession des parts détenues dans le capital de GACM ESPAÑA (43 207 milliers d'euros) et la plus-value réalisée à l'occasion de la sortie du capital de FONCIÈRE MASSÉNA SA (10 574 milliers d'euros). Par ailleurs, une charge de 2 000 milliers d'euros a été enregistrée au titre des contributions de GACM SA au volet mécénat du dividende sociétal instauré par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2.5 Autres informations

La Société n'emploie aucun salarié et ne rémunère aucun de ses administrateurs.

Le rapport de gestion du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est tenu à la disposition du public au siège de la Société : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg.

Les comptes du GACM sont consolidés :

- par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, actionnaire principal du GACM SA ;
- par Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui établit les comptes consolidés « bancassurance » ;

Toutes les entités citées ont leur siège social 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg.

- par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, dont le siège social de l'organe central est situé 46 rue Bastion, 75017 Paris.

Tous les comptes consolidés précités peuvent être consultés au siège de la Société.

Le GACM SA est la société mère du groupe fiscal dont les membres sont :

- ACM IARD SA ;
- ACM VIE SA ;
- ACM VIE SAM ;
- MTRL ;
- SÉRÉNIS ASSURANCES SA ;
- ACM COURTAGE SAS ;
- ACM SERVICES SA ;
- AUTO MOBILITÉ SERVICES SAS ;
- EXPERTIZEN SAS ;
- FONCIÈRE MASSÉNA SA ;
- IMMOBILIÈRE ACM SAS.

Les conventions d'intégration fiscale qui lient le GACM SA aux filiales intégrées prévoient que chaque société intégrée est tenue de comptabiliser l'impôt sur les sociétés comme si elle ne faisait pas partie du groupe d'intégration. Les conventions d'intégration fiscale stipulent que les filiales déficitaires recevront du GACM SA une somme égale à l'économie d'impôt procurée à ce dernier par la prise en compte à son niveau des déficits des filiales.

2.6 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

3. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Montants exprimés en	Capital	Capitaux propres autres que le capital
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations			
1. Filiales			
ACM COURTAGE SAS	milliers de €	800	12 159 *
ACM IARD SA	milliers de €	201 597	1 893 788 **
ACM SERVICES SA	milliers de €	7 000	10 900 *
ACM VIE SA	milliers de €	778 371	4 055 952 **
AUTO MOBILITÉ SERVICES SAS	milliers de €	14 000	- 483 *
EXPERTIZEN SAS	milliers de €	300	- 60 *
ICM LIFE SA (Luxembourg)	milliers de €	14 717	19 978 **
ACM BELGIUM LIFE SA (Belgique)	milliers de €	29 426	228 591 **
ACM BELGIUM SA (Belgique)	milliers de €	7 835	18 013 **
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	milliers de €	16 422	47 512 **
ACM DEUTSCHLAND AG (Allemagne)	milliers de €	400 000	N/D ***
2. Participations			
ASTRÉE SA (Tunisie)	milliers de TND	30 000 *	127 898 *
DESJARDINS, Groupe d'Assurances Générales Inc. (Canada) - Actions ordinaires	milliers de CAD	1 742 100 *	2 699 300 *
DESJARDINS, Groupe d'Assurances Générales Inc. (Canada) - Actions privilégiées			
EURAFRIC INFORMATION SA (Maroc)	milliers de MAD	10 000 *	4 315 *
EURO TVS SAS	milliers de €	2 238 *	34 738 *
NEMO HEALTH SAS	milliers de €	67 *	565 *
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations			
1. Filiales non reprises au §A			
2. Participations non reprises au §A			

* chiffres 2022

** chiffres 2023 provisoires (comptes annuels non arrêtés)

N/D *** états financiers du premier exercice non encore disponibles

Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice (2023)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (2023)	Dividendes encaissés par le GACM au cours de l'exercice 2023
100,0 %	762	762	néant	néant	5 499 *	2 245 *	4 000
96,5 %	646 232	646 232	néant	néant	4 055 198 **	149 327 **	124 422
100,0 %	7 000	7 000	néant	néant	3 491 *	1 350 *	10 150
100,0 %	2 549 084	2 549 083	néant	néant	7 726 799 **	451 128 **	1 219 120
100,0 %	14 000	14 000	néant	néant	- *	- 483 *	-
100,0 %	300	300	néant	néant	906 *	- 60 *	-
100,0 %	20 355	20 355	néant	néant	10 591 **	400 **	-
100,0 %	207 451	207 451	néant	néant	135 426 **	76 978 **	-
100,0 %	36 843	27 455	néant	néant	65 917 **	593 **	-
99,9 %	38 073	38 073	néant	néant	149 069 **	1 018 **	-
85,0 %	340 000	340 000	néant	néant	N/D ***	N/D ***	-
30,0 %	31 036	31 036	néant	néant	236 035 *	17 104 *	3 238
10,0 % 18,7 %	414 567 114 391	414 567 114 075	néant	néant	6 145 600 *	451 400 *	28 732 5 987
9,0 %	886	886	néant	néant	408 727 *	2 536 *	-
2,1 %	577	577	néant	néant	25 347 *	2 457 *	-
14,0 %	2 500	2 500	néant	néant	3 451 *	-2 379 *	-

Fait à Strasbourg, le 5 février 2024



GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SA
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<i>Evaluation des filiales et participations</i> (Se référer au chapitre 2.2 Principes comptables – Comptes de bilan de l’annexe aux comptes annuels)	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant net de 4 224 M€, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d’entrée au coût d’acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d’utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.</p> <p>Comme indiqué dans la note « 2.2. Principes comptables » de l’annexe, la valeur d’utilité est estimée par la direction sur la base d’évaluations prenant en compte la rentabilité et les perspectives de rentabilité, les capitaux propres, les perspectives de réalisation et la conjoncture économique.</p> <p>Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre le prix de revient des titres et leur valeur d’utilité. La concurrence et l’environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l’implantation géographique de certaines d’entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l’audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l’estimation des valeurs d’utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l’estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d’évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l’objet d’un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir les prévisions de résultats des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques; • vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l’environnement économique aux dates de clôture et d’établissement des comptes ;

Evaluation des filiales et participations (Se référer au chapitre 2.2 Principes comptables – Comptes de bilan de l'annexe aux comptes annuels)	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre
	<ul style="list-style-type: none">• comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SA par votre assemblée générale du 6 mai 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 3 mai 2017 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 7^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 5 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA



Sébastien ARNAULT



Anthony BAILLET



Antoine ESQUIEU